



Augmentation de la RPLP en 2025

Dans le rapport 2023 sur le transfert, le Conseil fédéral a décidé d'adapter au renchérissement les tarifs de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) au 1^{er} janvier 2025.

Cette première hausse de la RPLP depuis 2012 entraîne une augmentation modérée des charges pour le fret routier (+5%).

La répercussion de cette décision entrainera une légère hausse du montant perçu par CRIDEC qui passera de CHF 33.60 la tonne à **CHF 34.20 la tonne** à partir du 01.01.2025.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à consulter le site de l'ASTAG.

Merci pour votre coopération et votre confiance !